



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatrième session

Rome, 11-15 mars 2002

Assistance technique (Rapport du Secrétariat)

Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire

1. À l'occasion de sa troisième session, la Commission intérimaire des mesures sanitaires (CIMP) a souligné l'assistance technique apportée, grâce à son appui, dans le domaine de la protection phytosanitaire (voir le Rapport de la troisième session du Comité intérimaire des mesures phytosanitaires, paragraphes 56-59). Elle a également relevé l'assistance technique fournie par le Programme de coopération technique de la FAO, avec la participation du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (financement du personnel sur le budget du Secrétariat de la Convention). Elle a constaté que le temps que le personnel du Secrétariat consacre au Programme de coopération technique de la FAO représente une contribution au programme d'assistance technique de la Commission, même s'il n'est pas géré, ni dirigé par celle-ci (voir Rapport de la troisième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires, annexe XVI, paragraphe 10, 1.)

2. À sa troisième session, à propos de l'assistance technique, la Commission a noté ce qui suit (voir Rapport de la troisième session du Comité intérimaire des mesures phytosanitaires, annexe XVI, paragraphes 6 et 7) :

"La CIMP sert de forum pour :

- identifier les besoins en matière d'assistance technique;
- coordonner les initiatives mondiales et régionales de la CIMP en matière d'assistance technique; et
- promouvoir une assistance technique bilatérale."

En outre :

"La coordination inclut:

- la sensibilisation grâce à la collecte et à la diffusion d'informations sur les formes mondiales et régionales d'assistance technique

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

- l'identification et la mise en place de mécanismes d'évaluation des capacités phytosanitaires; et
- la mobilisation de ressources pour aider les États membres en développement à assister aux réunions."

3. La Commission intérimaire a également adopté le mécanisme d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP), qui a pour objectif d'aider chaque pays à évaluer ses capacités phytosanitaires. Depuis la troisième session de la Commission, les membres et le Secrétariat s'attachent à renforcer ce mécanisme et à en assurer la transition vers la FAO. Ils s'emploient également à faciliter la présence d'États membres en développement aux réunions. Deux consultations techniques régionales ont d'ailleurs été organisées afin de donner aux pays en développement la possibilité d'étudier les projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires et de préparer les observations qu'ils soumettront au Comité intérimaire de fixation des normes.

4. Lors de la réunion de décembre 2001, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande), le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a insisté sur l'importance de l'assistance technique pour l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Les participants ont constaté que, hormis ce qui avait trait aux questions stratégiques, ils n'étaient pas les mieux placés pour traiter de l'assistance technique. Ils ont recommandé que les débats sur l'assistance technique soient le fait des experts impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle de la Convention.

Programme de coopération technique (PCT) de la FAO

5. Le Secrétariat propose des services techniques consultatifs aux bénéficiaires du PCT. Ces services sont axés sur la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires, grâce à l'identification des obstacles et, le cas échéant, à la recherche de solutions.

6. Les paragraphes ci-après présentent une synthèse de l'état d'avancement des programmes de coopération technique coordonnés ou préparés par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux, en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO.

7. *Pays où des projets ont été menés à terme ou sont en cours (2001/2002)* : Soudan, Tanzanie, Inde, Tunisie, Venezuela, pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (14), Mauritanie, Nigéria, Belize, Panama, Costa Rica, pays d'Afrique de l'Est (5), Sri Lanka.

8. *Pays où la mise en œuvre de projets a été approuvée*: Seychelles, Kenya, Estonie, Jamaïque, Antigua, Barbade, Suriname, Érythrée, Azerbaïdjan, Zambie.

9. *Pays pour lesquels des demandes sont en cours d'examen ou en attente d'approbation* : Gabon, Maurice, Iran, Cuba, États du Pacifique, Ouganda, Algérie, Tunisie.

Programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire

10. Le Secrétariat appuie la préparation et la mise en œuvre des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire, en veillant à ce que les volets pertinents des systèmes phytosanitaires soient pris en compte dans le cadre de ces programmes.

11. L'année dernière, des projets nécessitant l'appui des services techniques du Secrétariat ont été approuvés pour les groupes régionaux de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), du Forum des Caraïbes (CARIFORUM), de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le Secrétariat a participé à des missions de formulation de projet pour ces pays.

Ateliers

12. Le Secrétariat a fourni une assistance technique directe répondant à des demandes et à des besoins spécifiques, tels que :

- Ateliers SPS sur l'analyse des risques phytosanitaires en Afrique du Sud, en Namibie et au Bhoutan;
- Atelier de deux semaines sur les normes internationales pour les mesures sanitaires, les mesures phytosanitaires contemporaines et l'application du mécanisme ECP dans les pays en développement, à l'intention de douze consultants potentiels spécialistes des questions phytosanitaires et originaires d'Afrique;
- Atelier axé sur la modernisation et l'harmonisation de la législation phytosanitaire des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Application du mécanisme d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)

13. Le Secrétariat continue à promouvoir l'amélioration et l'application du mécanisme ECP dans les pays en développement. Ce mécanisme a été mis en œuvre avec succès au Soudan, en Tanzanie, au Kenya et dans environ 11 pays des Caraïbes, notamment le Guyana, le Suriname, le Belize, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago.

14. L'application du mécanisme ECP joue désormais un rôle de premier plan dans la plupart des projets nationaux axés sur les capacités phytosanitaires qui sont en cours d'application ou seront mis en œuvre dans le cadre du programme de coopération technique de la FAO.

Autres projets d'assistance technique liée à la protection des végétaux

15. Le Secrétariat espérait être en mesure d'effectuer une synthèse des autres projets d'assistance technique mis en œuvre par d'autres organisations dans le domaine de la protection des végétaux. Mais il n'a pu le faire, faute d'informations.

16. La Commission est invitée à :

1. *Faire part de ses observations* sur son programme d'assistance technique, notamment sur l'application du mécanisme ECP.
2. *Faire part de ses observations* sur le programme d'assistance technique de la FAO.
3. *Attirer l'attention de ses membres* sur d'autres types d'assistance technique pertinents.